ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Nunavut

ᒥᓂᔅᑕ ᑮᓇᐅᔭᓕᕆᔨᒃᑯᑦ
Minister of Finance
Ministaat Kiinauyaliqiyitkut
Ministre des Finances

Rapport annuel sur la délivrance de licences de vente de cannabis 2022-23

Pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Surintendant des licences de cannabis
Ministère des Finances

ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᒥᓂᔅᑕ ᑮᓇᐅᔭᓕᕆᔨᒃᑯᑦ
Minister of Finance
Ministaat Kiinauyaliqiyitkut
Ministre des Finances

Rapport annuel sur la délivrance de licences de vente de cannabis
pour la période du
1er avril 2022 au 31 mars 2023

Hon. Lorne Kusugak
Ministre des Finances
Ministère des Finances

19 avril 2023

Monsieur le ministre Kusugak,

L'article 21 de la Loi sur le cannabis exige que le surintendant des licences de cannabis présente au ministre responsable un rapport annuel sur les activités de délivrance de licences de cannabis dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. Le ministre est ensuite tenu de présenter ce rapport à l'Assemblée législative à la première occasion possible.

Le présent rapport résume les activités de délivrance de licences du surintendant des licences de cannabis, qui relève du ministère des Finances, pour l'exercice 2022-23.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Hillary Casey
Surintendante des licences de cannabis
Ministère des Finances

ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᒥᓂᔅᑕ ᑮᓇᐅᔭᓕᕆᔨᒃᑯᑦ
Minister of Finance
Ministaat Kiinauyaliqiyitkut
Ministre des Finances

Rapport annuel sur la délivrance de licences de vente de cannabis
pour la période du
1er avril 2022 au 31 mars 2023

Activités de délivrance de licences en vertu de l'article 21 (2) de la *Loi sur le cannabis :*

Une licence de vente au détail pour la vente à distance et un magasin à aires closes a été délivrée à Iqaluit, au Nunavut, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Une licence de vente au détail pour un magasin de vente à distance opérant à partir de Rankin Inlet, au Nunavut, a été délivrée pour la période du 17 janvier 2023 au 31 mars 2023.

Une demande a été reçue le 4 avril 2022 pour un magasin à aires closes à exploiter à Iqaluit, au Nunavut. Aucune licence n'a encore été délivrée.

Une demande a été reçue le 6 octobre 2022 pour l'exploitation d'un magasin de vente à distance à partir de Leamington, en Ontario. Aucune licence n'a encore été délivrée.

Activités de délivrance de licences en vertu de l'article 14 (1) et (3) de la *Loi sur le cannabis* :

Le 1er septembre 2022, une nouvelle licence de vente au détail a été délivrée pour le détaillant situé à Iqaluit, afin d'inclure une modification de licence visant une modification des heures d'ouverture.